



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 08 novembre 2019

Date d'affichage : 08 novembre 2019

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	07
Représentés	02
Absents excusés	02
Votants	09

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents : Madame LEGRAND, Maire
Monsieur PIALOT, Adjoint,
Monsieur CASANAVE, Adjoint,
Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint
Mesdames LEDUC, PERINI
Monsieur LEROUX

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Madame DESANTIS à Madame PERINI, Madame LE GALL à Monsieur LEROUX

Absents excusés : Madame MARQUES-MOREIRA, Monsieur MAUDUIT

Secrétaire de séance : Monsieur LEROUX

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

La lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

La lecture du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'Unanimité.

Madame le Maire informe que la délibération rétrocession des voies et réseaux du lotissement « Domaine Clos du Lavoir » est retirée de l'ordre du jour.

D026/2019-DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2019-VIREMENT DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un réajustement de certains articles au chapitre 21 du budget principal de la Commune est nécessaire afin de permettre les dernières écritures comptables.

SECTION INVESTISSEMENT	PLUS	MOINS
DEPENSES :		
21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	6280.00	
21533 – RESEAUX CABLES	1200.00	
2184 – MOBILIER	1100.00	
2188 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7225.77	
2138 – AUTRES CONSTRUCTIONS		4525.77
21538 – AUTRES RESEAUX		11280.00
TOTAL	15 805.77	15 805.77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder à ces virements.

D027/2019-DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL 2019 – VIREMENTS DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION FONCTIONNEMENT

Madame le Maire informe les membres du Conseil, que lors de la préparation du budget primitif, les crédits inscrits à l'article 73211 (recettes de la Fiscalité Professionnelle Unique) 20 000,00 € ne sont pas suffisants. A la demande de la Trésorerie, il convient de prendre une délibération, afin d'y faire apparaître la recette exacte qui a été allouée. Pour équilibrer les deux sections, il convient de répartir la même somme sur les dépenses.

SECTION FONCTIONNEMENT	PLUS	MOINS
DEPENSES :		
60611 – EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500.00	
60612 – ENERGIE – ELECTRICITE	1 368.11	
60622 – CARBURANTS	1 000.00	
60631 – FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 000.00	
6068 – AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 000.00	
615231 – VOIRIES	6 000.00	
615232 – RESEAUX	6 000.00	
6182 – DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 500.00	
6225 – INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	37.00	
6413 – PERSONNEL NON TITULAIRE	6 000.00	
6451 – COTISATIONS A L'URSSAF	5 000.00	
6574 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES	150.00	
TOTAL	36 555.11	

SECTION FONCTIONNEMENT	PLUS	MOINS
RECETTES :		
73211 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION	36 555.11	
TOTAL	36 555.11	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 8 voix pour, DECIDE de procéder à ces virements de crédits supplémentaires.

d'acquérir le certificat « CertiNomis » et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes qui s'y rattachent.

D033/2019-RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SIEMNP DE L'EXERCICE 2018

Le délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de Mours – Nointel – Presles a rendu son rapport pour l'année 2018, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et analyse de la qualité du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport annuel du délégué de l'année 2018.

D034/2019-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE 2018

Le rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers, a été présenté à l'Assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 8 voix pour, PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été abordés et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 22h43.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 a été votée notamment pour permettre l'achat d'un nouveau four avec une plus grande capacité de chauffe et ainsi être adapté aux nouveaux contenants qui remplacent ceux en plastiques. Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par le fournisseur concernant la loi EGalim où 5 objectifs sont fixés et concernent directement notre restauration scolaire. Les points principaux de l'évolution réglementaire sont :

- A compter du 30 octobre 2019 : 1 menu végétarien par semaine et réduction ainsi que l'établissement d'un diagnostic du gaspillage alimentaire ;
- A compter du 1^{er} janvier 2020 : interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique (l'eau distribuée aux enfants est celle du robinet) ;
- A compter du 1^{er} janvier 2022 : approvisionnement à hauteur de 50% en produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ;
- A compter du 1^{er} janvier 2025 : interdiction des barquettes de cuisson, réchauffe et service en plastique (uniquement pour les scolaires)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'elle a participé à un concours organisé par ENEDIS et qu'elle l'a remporté. Le prix est la décoration d'une armoire électrique avec une fresque qui sera choisie par le Conseil Municipal. Il faudra choisir entre l'armoire du Vieux du Potager ou celle de la Rue des Bohémies.

Madame le Maire informe également que les petits commerçants, fournisseurs de la Commune, devront dématérialiser leurs factures à partir du 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire fait savoir que les travaux qui se déroulent actuellement sur l'Allée de la Gare sont presque terminés. Les changements de raccords sont effectués par le Syndicat des Eaux Presles, Mours, Nointel. Certaines canalisations inutilisées ont été obstruées par injection de béton. La partie goudronnée sera faite au plus tard lundi 18 novembre 2019.

Monsieur PIALOT signale que les bornes enterrées ont été posées à côté du TIVOLI. Il informe également que des travaux vont être effectués par EDF pour agrandir son réseau entre le carrefour de la Gare et le Café.

D028/2019-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FNACA

Afin de permettre à l'association F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) le financement de son nouveau drapeau, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à la hauteur de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE d'attribuer cette subvention exceptionnelle et **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget de la Commune.

D029/2019-MODIFICATION DE LA DELIBERATION « CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR PETITES DEPENSES »

Une modification à la délibération du 7 septembre 2001 concernant la création d'une régie d'avances pour petites dépenses, est apportée pour tenir compte du passage à l'euro.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

DECIDE de modifier la délibération.

D030/2019-MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

Le taux de la taxe d'aménagement est modifié chaque année avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année qui suit. Depuis son instauration par délibération le 14 septembre 2011, celle-ci n'a pas été révisée. Le taux actuel de la taxe est de 3%. Il est demandé d'actualiser celui-ci et de le porter à 5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 8 voix pour, DECIDE de porter ladite taxe de 3% à 5%.

D031/2019-AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU PARKING DE LA GARE AU PROFIT DE SNCF MOBILITES

La Région Ile de France, a inscrit le parking de la Gare de Nointel dans son programme de labellisation des Parcs Relais. Ce projet nécessite l'aménagement et l'agrandissement du parking existant. Une convention tripartite de transfert de gestion du parking, dont l'emprise foncière appartient à la Commune de Nointel, est nécessaire à la réhabilitation et à l'agrandissement du parking (aménagement du parking payant). Ce projet nécessite le transfert de la gestion du parking situé sur les parcelles cadastrées AB n°1, 2 et 3 comprenant 170 places de stationnement déjà aménagées, de la CCHVO, au profit de SNCF Mobilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 8 voix pour, APPROUVE la convention annexée de transfert de gestion de la gare au profit de SNCF Mobilités et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette convention et prendre toute décision liée à la mise en œuvre de ce projet.

D032/2019-SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Une convention doit être signée avec la préfecture, afin de permettre la mise en place de la transmission par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité.

Au vu de l'adhésion de la Commune à ADICO, cela permettra de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par ADICO, en l'occurrence ADULLACT sans aucun coût supplémentaire.

L'acquisition d'un certificat électronique « CertiNomis » sera nécessaire afin de permettre cette transmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place de la télétransmission des actes, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec l'Etat, **DECIDE**

Monsieur LEROUX informe que la sortie des jeunes au Parc Astérix s'est bien passée. Le beau temps était au rendez-vous.

La réunion du CCAS s'est tenue le 6 novembre 2019, pour organiser les préparatifs du repas et la distribution des colis des anciens. La distribution des colis au plus de 70 ans qui l'ont choisi sera effectuée le 14 décembre 2019. Le colis choisit pour cette année est préparé par une entreprise de Champagne-sur-Oise et mis en boîte par le Centre Handicapé de Persan « ESAT ».

Monsieur CASANAVE indique que la fête communale s'est bien déroulée. Le feu d'artifice tiré dans l'enceinte du château était très beau. Il y a eu beaucoup de monde.

Il signale qu'il a appelé les Gendarmes dimanche 10 novembre 2019, afin de leur signaler que des tirs se sont fait entendre à moins de 50 mètres des habitations, qui est la limite à respecter par les chasseurs.

Madame PERINI a participé à des réunions de Syndicats Intercommunaux où un certain nombre de conventions ont été signées. Concernant le syndicat Tri-OR, elle informe que les habitants ne sont pas contents sur la façon dont les bacs sont remis en place lors du ramassage. La collecte des encombrants se fait une fois par mois ce qui entraîne de plus en plus de dépôts sauvages. Plusieurs communes se sont plaintes de cet accroissement.

Madame le Maire fait savoir que les petites communes comme Nointel n'ont pas les moyens pour les ramasser et les acheminer à la déchèterie.

Madame PERINI informe que les Syndicats des Transports d'Elèves se réunira prochainement. Les convocations semblent mieux organisées, depuis qu'il est demandé de fixer la date de réunion en fonction des disponibilités de chacun.

Elle indique également qu'il n'y a pas eu de réunion communication à la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO) en 2019.

Monsieur VAN ROEKEGHEM informe que les statuts du Syndicat du Rû sont modifiés afin de tenir compte de la loi GEMAPI.

Madame le Maire fait savoir qu'une réunion pour établir le calendrier des manifestations pour l'année 2020 se tiendra le 21 novembre à 18 heures.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame LOUCHARD souhaite connaître la durée des travaux concernant l'aménagement du parking de la Gare. Madame le Maire lui répond qu'à la suite de la réunion tenue avec les personnes concernées, il a été prévu 6 mois de travaux. Pendant toute la durée de ceux-ci, le parking de la Gare restera accessible.

Madame LOUCHARD demande quand sera créée la bande de circulation douce entre Nointel et Presles.

Madame le Maire répond que ce projet est toujours en cours, mais l'acquisition de la bande de terrain nécessaire le long de la chaussée, prend du temps, car le champ est en indivision et les propriétaires ne se sont pas encore décidés à vendre. Elle précise que c'est la commune de Presles qui prend en charge ce dossier et que Nointel s'y rattache, car nous n'avons que 60 m linéaires sur notre territoire.

Madame SURCIN demande quand la fibre arrivera sur la commune.

Madame le Maire lui répond que le planning prévu a été respecté et la fibre devrait être mise en service fin 2019.

Madame STENGER fait remarquer que le parking de la Gare de Presles est gratuit.

Madame le Maire lui répond que celui-ci n'est pas répertorié sur la liste des Parcs Relais.

Madame STENGER demande s'il est prévu 30 ou 40 logements dans le P.L.U (Plan Local D'Urbanisme).

Madame le Maire lui répond qu'il est prévu 30 constructions sur un total de 40 logements.

Madame STENGER demande pourquoi le P.L.U a été approuvé par 7 voix.

Madame le Maire lui répond que le Conseil compte 11 conseillers, la majorité est donc de 6. Elle rappelle que 4 conseillers ont démissionné depuis le début du mandat.

Fait à NOINTEL, le 14 novembre 2019.

Le Maire,
Martine LEGRAND



La Secrétaire de séance,
Sylvain LEROUX